L'ABEILLE.

Imprimé tous les jours, par F. Delaup.

NOUVELLE-ORLEANS.

Jeudi, 27 Decembre 1827.

IMPORTANT !

☞ En outre des nouvelles que nous avons insérées hier matin, dans notre gazette, des lettres particulières, qui nous ont été communiquées par des personnes d'une grande respectabilité, annoncent qu'enfin la cause des Grecs l'emporte, et que cette nation héroïque va recevoir le prix de la valeur et de la persévérance qu'elle a mise à secouer le joug d'un cruel esclavage. Le cri de l'humanité s'est fait entendre de trois grandes puissances, et leurs pavillons réunis ont abaissé l'orgueil du croissant.

Toute l'armée russe était sur le point d'envahir le territoire Turc; et l'empereur Nicolas était attendu au quartier-général.

(Extrait d'une lettre.)

Paris, 10 Novembre.

Je m'empresse de vous annoncer que les flottes combinées de France, d'Angleterre et de Russie, ONT ANEANTI LA FLOTTE DES TURCS ET CELLE DES EGYPTIENS, *devant Navarin*, où elles se sont rencontrées.

Zante, 4 Octobre.

On assure qu'après l'arrivée dans le camp d'Ibrahim d'envoyés de Constantinople, il s'éleva une espèce de sédition, et que tous ceux qui l'entouraient le forcèrent à profiter de l'absence des amiraux français et anglais pour sortir du port et se porter sur Patras. Il fit voile en effet dans cette direction dans la nuit du 30 septembre. Un brick de guerre anglais en vint avertir, le 2 octobre, l'amiral Codrington, qui était à l'ancre depuis quelques jours dans cette rade, et se remit en mer avec une telle promptitude qu'il n'eut pas le temps de reprendre à bord plusieurs officiers qui étaient à terre. A dix heures du matin il joignit la flotte égyptienne, qui faisait voile le long de la côte de la Morée, suivie par un petit nombre de vaisseaux français et anglais qui avaient été laissés devant le port de Navarin. Le vent ne paraissait pas très favorable pour cette entreprise. A la hauteur de Castel-Tornèse, les Egyptiens prirent tout-à-coup une autre direction, et coururent en droite ligne sur le cap Skinari, qui se trouve à la côte septentrionale de Zante, où ils plièrent leurs voiles, et, au grand étonnement des habitans, se prepararent à jeter l'ancre. Les autorités municipales de l'île furent forcées de se porter sur le rivage pour contenir la population, qui était encore en armes sur la côte, et dont une partie s'était jetée dans des barques pour s'opposer au débarquement des Egyptiens.

Les vaisseaux européens formèrent en ce moment un demi-cercle autour de la flotte égyptienne, et un brick anglais se porta sur le vaisseau amiral égyptien comme pour parlementer. Au bout d'une demi-heure, vaisseaux égyptiens et européens retournèrent tous vers la Morée, et l'on pensa que les premiers, mieux instruits, allaient rétrograder sur Navarin. Cependant l'amiral Codrington revint le 3 sur le vaisseau l'Asia, expédia plusieurs avisos pour Corfou, Alexandrie, Constantinople et Milo, et parut faire des préparatifs pour empêcher les Egyptiens, qui étaient toujours en vue, de se porter sur Patras. On vit très-distinctement les bâtimens anglais et français se ranger sur deux lignes au-dessus de Castel-Tornese, et se préparer au combat. L'Asia allait remettre à la voile le soir, à cinq heures, quand on signala tout-à-coup lord Cochrane et la flotte grecque. Elle resta quelque temps à l'ancre, et fit un signal à un brick de guerre, qui se dirigea vers la Morée.

La nuit empêcha d'apercevoir les mouvemens qui eurent lieu depuis; mais on entendit, vers les huit heures, une forte canonnade qui dura long-temps. Ce matin, on n'apercevait plus les escadres, et l'on disait généralement qu'Ibrahim avait été attaqué par lord Cochrane, et forcé, après un combat opiniâtre, de retourner à Navarin. L'Asia avait aussi levé l'ancre et disparu pendant la nuit. Il ne reste plus sur notre rade que les bâtimens de garde d'habitude.—[*Gazette d'Augsbourg.*

Paris, 6 Novembre.

Ordonnance du Roi, du 5 Novembre.

Charles, &c.—Art. 1er. La Chambre des Députés est dissoute.

2. Les colléges électoraux sont convoqués dans tout le royaume : ceux d'arrondissement et ceux des départemens qui n'ont qu'un collège, pour le 17 du présent mois ; les colléges départementaux, pour le 24 ; et le collége du département de la Corse, pour le 5 Janvier prochain.

3. Le tableau de rectification, prescrit par l'art. 6 de la loi du 2 mai, sera immédiatement publié dans toutes les communes.

4. Il sera procédé pour les opérations des colléges électoraux, ainsi qu'il est réglé par l'ordonnance royale du 11 octobre 1820.

5. La session des chambres de 1828 s'ouvrira le 5 Février prochain.

Abolition de la censure, en France !

Charles &c.—Vu l'art. 4 de la loi du 17 mars 1822; vu notre ordonnance de ce jour, qui a prononcé la dissolution de la Chambre des Députés, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Notre ordonnance du 24 juin dernier, qui a remis en vigueur les lois des 31 mars 1820 et 26 juillet 1821; cessera d'avoir son effet.

N. B. Les trois ordonnances ci-dessus sont contresignées : le président du conseil des ministres, chargé provisoirement du porte-feuille de l'intérieur.

Jos. de Villèle.

Le capitaine d'un navire italien, arrivé à Gênes, rapporte qu'il a vu l'escadre Russe composée de 4 vaisseaux, 4 frégates et une corvette, le 10 du mois dernier à l'entrée de l'Archipel.

Journal du Havre, 8 nov.

Voici comme s'exprime le Journal du Commerce, au sujet d'un long article du Moniteur, qui a pour objet de justifier la nomination de 76 Pairs introduits à la pairie par l'ordonnance du Roi du 5 Nov. : Le Moniteur parle comme s'il avait encore le privilège de parler seul. Il oublie que ses contradicteurs n'ont plus de bâillons. Est-il possible de recourir à de si misérables subtilités pour nous faire prendre le change sur le véritable motif de la création des 76 nouveaux pairs ? Croit-on que nous ayons perdu le jugement et la mémoire ? Qu'on se détroupe : le public n'est pas si sot qu'on le suppose; il sait très bien pourquoi de nouveaux pairs ont été nommés. Faut-il le dire ?

La chambre des pairs a refusé de se laisser traîner avec la chambre des députés à la queue du cheval ministériel.

La chambre des pairs n'a pas foulé aux pieds la Charte et les lois; elle a montré dans plusieurs occasions de l'indépendance et de la vigueur; elle a rejeté la première loi sur la conversion des rentes; elle a examiné, les yeux ouverts, les comptes de l'armée d'Espagne; elle n'a pas banni le nom de la Charte de ses allocutions collectives; elle a donné une attention sérieuse aux pétitions, et n'a pas passé à l'ordre du jour sur l'article de la Charte qui donne aux citoyens le droit d'en adresser aux chambres; elle a adouci quelques-unes des atrocités de la loi du sacrilège, et n'a pas applaudi aux gentillesses inspirées à M. de Bonald par l'idée du bourreau envoyant l'impie à son juge naturel; elle n'a pas vociféré la censure !

Elle a rejeté la disposition principale, c'est-à-dire la plus pernicieuse de la loi sur le droit d'aînesse; elle a forcé le ministère à retirer son infâme projet de loi sur la presse; elle n'a pas établi dans son sein une commission de sa dignité; elle a même, en publiant les procès-verbaux de ses séances, voulu prendre part au droit commun de la publicité, autant que le permettait la loi spéciale de de son institution.

Par tous ces motifs, il a fallu attenter à son indépendance, et la réduire à n'être plus qu'une annexe du conseil d'état.

La chambre des pairs aurait prévenu ce coup mortel, si, usant du droit qui lui appartient de discuter les lois de finance, elle eut attaqué dans le dernier budget le système ministériel. Cette faute lui coûte l'existence.

Constantinople, 6 Oct.

Il n'y a rien de nouveau ici, et il n'y a pas non plus d'apparence que le divan change d'opinion à l'égard de l'intervention. Presque tous les jours, les drogmans des ambassadeurs se rendent, pour les affaires courantes, auprès du reis-effendi, qui, malade et chagrin, ne veut pas entendre parler de cette intervention, et qui observe le plus profond silence sur les événemens de Navarin. La pacification, par l'intermédiaire du patriarche, et d'après les moyens choisis par la Porte, aura difficilement le résultat qu'on en attend, et les Grecs eux-mêmes n'y ont aucune confiance. Au reste, la tranquillité règne dans cette capitale, et les préparatifs militaires continuent. On a encore envoyé dernièrement de l'artillerie aux forteresses du Danube.—[*Gazette d'Augsbourg.*

Londres, 4 Novembre.

Les dernières nouvelles de Constantinople, dit le *Courier*, sont du 5 octobre, et elles ne font aucune allusion à la mesintelligence annoncée par le *Times*. Il n'existe même aucune raison de supposer qu'elle ait pu éclater.

Le *Globe and Traveller* déclare que, s'il a éclaté une mésintelligence entre M. Stratford Canning et l'ambassadeur russe, elle doit être d'une nature particulière, puisque les dernières dépêches n'en font aucune mention. Ce journal ajoute qu'il n'est pas probable non plus que l'Autriche soit intervenue dans les négociations, ou qu'elle veuille retarder une pacification à laquelle elle n'a pris aucune part. Le cabinet autrichien, dit-il, doit savoir qu'il serait tout à fait contraire à ses intérêts d'exciter le sultan contre les puissances de l'Europe. L'Autriche aurait sans doute préféré la soumission à la pacification de la Grèce; mais elle verrait encore avec moins de plaisir les conséquences qui résulteraient pour la Porte d'une résistance inutile.

Londres, 30 Octobre.

Le roi vient de conférer au marquis de Lansdown la place de lord-lieutenant du comté de Wilts, vacante par la mort du comte de Pembroke.

—Il a régné aujourd'hui à la bourse une grande stagnation dans les transactions sur les fonds publics en conséquence des dispositions hostiles qui se manifestent à Constantinople. Il règne une grande inquiétude relativement à la marche que suivra l'Autriche dans cette affaire. Les spéculateurs à la baisse sont persuadés que, d'après les circonstances actuelles, le cours des fonds publics ne pourra se soutenir. *(Courrier.)*

On a reçu ce matin à Londres, des lettres du Port-au-Prince jusqu'à la date du 10 sept. A cette époque le président Boyer, qui venait d'être si dangereusement malade qu'il avait cru devoir désigner pour son successeur le général Borgella, était en pleine convalescence, et son état n'inspirait plus de craintes sérieuses. M. Hendricks, Anglais, venait de présenter deux plans au gouvernement de la république; le premier relatif à l'établissement d'une banque nationale, et le second à la levée d'un emprunt. Ces deux projets ont reçu l'approbation du gouvernement haïtien, qui a donné à M. Hendricks les pouvoirs nécessaires pour les mettre à exécution. On ne sait pas trop où l'honorable gentleman prendra les fonds nécessaires à cette double opération, mais la confiance que ses moyens inspirent à l'administration, est si grande et si positive, qu'elle a déjà annoncé que la vente des cafés n'aura point lieu cette année, attendu que les dividendes de la dette française seront prélevés sur le produit de l'emprunt projeté. M. Hendricks est à la veille de quitter Londres pour se rendre à Paris, qu'il paraît avoir choisi pour le siége de son opération.

Les discussions entre la cour de Prusse et celle de Hesse-Cassel deviennent de plus en plus vives. M. de Hachalin, chargé d'affaires prussien à Cassel, est rappelé, et il a été déclaré au chargé d'affaires de l'électeur à Berlin, que sa mission était regardée comme terminée, toute relation diplomatique entre les deux cours venant d'être rompue.

—Dans les premiers jours d'octobre, plus de 100 navires étaient arrivés de Constantinople à Odessa, pour y charger des grains, dont la rareté commence à se faire sentir en Russie.

—On peut citer comme extraordinaire le voyage qui vient de faire l'Intrepide-Canaris, parti d'Honfleur le 10 septembre, arrivé à Cronstadt le 24 du même mois, reparti de ce port le 20 octobre, et arrivé au Havre le 1er. novembre.

— Le Valeureux, vaisseau de S. M. B., a quitté la station de la Jamaïque, pour se rendre en Europe par la voie de New-York. Il a à son bord C. M. Mackensie, consul-général anglais à Haïti, qui, dit-on, est nommé aux mêmes fonctions en Grèce.

— Le capitaine d'un navire de guerre appartenant à un état du nord, mouillé à Spithead, vient d'être démis de son commandement par son propre équipage, pour avoir usé trop despotiquement de son autorité, dans l'exercice de laquelle il avait entr'autres choses, frappé son chirurgien, et fait fouetter publiquement son second chirurgien; l'équipage s'est conduit dans cette circonstance avec régularité et fermeté; s'est présenté en corps devant le capitaine, et un des officiers, après s'être respectueusement découvert la tête, s'est avancé et a déclaré que le vœu général était que le navire ne mît à la voile que quand il l'aurait quitté; tous répétèrent les mêmes mots, et force fut au capitaine d'abandonner son bâtiment et d'en laisser le commandement au premier lieutenant.

DE L'INTERIEUR.

Opelousas, 15 Decembre.

Extrait d'une lettre adressée à une personne de cette paroisse, d'un de ses amis dans la Virginie, datée

Fredericksbourg, Virginie, 5 Oct.

Il se forme ici un parti *anti-Jacksoniste* dont j'attends les plus heureux résultats. Le gén. a perdu beaucoup de ses amis depuis la publication de la lettre de Mr. Buchanan. Une *convention anti-Jacksoniste*, aura lieu à Richmond, Ve. le 2d Jeudi de Janvier prochain ; dans la vue de former un *ticket* Electoral. Tous les différents comtés, dans cette partie de l'Etat, ont déja nommé leurs *membres*, et je suis persuadé que l'Assemblée sera nombreuse.

FEUILLETON.

☞ L'article anonyme intitulé "Chroniques" ne saurait être publié dans notre feuilleton.

Nous avons annoncé la condamnation de l'abbé Contrefatto, pour attentat à la pudeur avec violence, et l'appel qu'il avait interjetté en cassation. Le procureur du Roi ayant développé les moyens de cassation, a exprimé sa douleur extrême de voir un ministre du culte condamné aux travaux forcés à perpetuité et à la flétrissure; mais les moyens n'ayant pas été trouvés suffisans, l'arrêt a été confirmé. Une foule considérable s'était portée au tribunal pour y entendre les débats.

Un galant dilettante, dont le cœur est épris des charmes d'une de nos plus jolies actrices, mais dont l'oreille a été blessée par ses nombreuses infidélités à l'harmonie, a composé, après une représentation, le huitain suivant, qu'il a adressé à la jolie cantatrice, dans l'intention délicate de lui apprendre à la fois son amour et la gamme :

Ut vous un cœur fait de rocher,
*Ré*pondez au feu de mon ame,
Mi tigez l'ardeur qui m'enflamme :
Fa cile, ah ! laissez-vous toucher.
Sol dez une charmante dette ;
La mour la doit depuis long-tems,
Si vous en êtes satisfaite,
Ut lisons surtout le tems.

On parle dans Paris que de l'arrestation du colonel Delaunay, écroué pour dettes à Sainte-Pélagie. Cet officier qui avait servi dans les armées anglaises à Saint-Domingue, et revenu à Paris sous le titre de citoyen des Etats-Unis, accompagné d'Indiens osages qu'il expose dans tous les lieux publics à la curiosité des citoyens, avait jadis contracté envers M. de Marcillac, servant à ses côtés dans les armées anglaises, une dette qu'il paraissait avoir oubliée dans ses nombreux voyages; mais Mme. veuve de Marcillac a un peu plus de mémoire, et c'est à sa requête, que M. Delaunay a été arrêté. Il a immédiatement réclamé devant les tribunaux de première instance la nullité de son écrou. L'affaire a été appelée à l'audience du 31 octobre, sous la présidence de M. Chabaud. M. Delaunay a soutenu que la dette avait été payée, mais qu'il en avait laissé la quittance sur les rives du Missouri. Il a prétendu d'ailleurs que cette quittance n'était pas nécessaire, attendu qu'ayant contracté avec M. de Marcillac, dans un temps où ils étaient l'un et l'autre frappés de mort civile, et en conséquence privés de la qualité de Français, les lois de ce pays ne leur étaient pas applicables. Les lois américaines fixant la prescription à vingt ans, la créance, a-t-il dit, était légalement éteinte. M. Delaunay a conclu en 10,000 fr. de dommages-intérêts contre la partie adverse : sa santé et son honneur se trouvant également compromis par son arrestation.

Ces moyens ont été combattus avec succès par Me. Crousse, avocat de Mme. veuve de Marcillac, dont le plaidoyer, semé de traits piquans, a égayé les auditeurs. Me. Crousse leur a appris que la spéculation des Osages commence à baisser, et qu'aujourd'hui l'on peut les voir à loisir pour la modique rétribution de 5 fr. par tête.

Le colonel Delaunay est condamné à rester à Saint-Pélagie jusqu'à parfait paiement de sa créance.

Censure à Petersbourg.

On raconte, entre autres chefs-d'œuvre de la censure de Pétersbourg, qu'en 1813 un Russe voulut publier la relation d'un voyage fait en France en 1812 : on ne trouva rien à blâmer dans ces peintures de nos monumens, dans ces observations de mœurs, dans ces tableaux de nos coutumes qui composaient l'ouvrage; seulement, la censure substitua sur le titre, et dans tout le cours de la relation, le nom de l'Angleterre au nom de la France; parce qu'un bon Russe ne pouvait pas avouer qu'il avait voyagé, à cette époque, dans ce pays ennemi; et, au moyen de ce léger changement, elle permit la publication du livre. On devine que l'auteur ne profita pas de cette stupide autorisation.

Nous devons confesser que nos censeurs de Paris ne sont pas encore de cette force ; mais, patience !

SALLE D'ORLEANS.

Mardi prochain 1er. Janvier 1828,

GRAND BAL PARE',

Précédé d'un

Bal d'Enfans,

Qui commencera à 5 heures et finira à 8. Le Grand Bal aura lieu immédiatement après.

P. S. Messieurs les souscripteurs des Bals de Société, sont priés de vouloir bien s'assembler, le Lundi 31 Décembre, à la Salle de Bal, pour la nomination de quatre commissaires chargés du cérémonial des bals. 27 déc.—3t

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi 27 Décembre 1827.

RELACHE,

A cause des répétitions de *Trente ans de la vie d'un Joueur.*

Vendredi 28,

La première représentation de Trente-ans de la vie d'un Joueur, Melodrame en trois journées, de Victor Ducange—orné de tout son spectacle.

Suivi d'une représentation du DINER DE MADELON

ou

Le Bourgeois du Marais,

Vaudeville en un acte de Désaugiers.

En attendant; La belle Mere et le Gendre, le Jeune Mari, les Inconveniens de la Diligence, comedies nouvelles, et la Vestale, grand opera.

Salle St.-Philippe.

SAMEDI, 29 DECEMBRE 1827,

GRAND BAL.

Prix d'entrée—Une piastre pour les cavaliers.

☞ Des commissaires sont nommés pour maintenir le bon ordre dans la salle. Dec.

SALLE DE BAL.

Au coin des rues d'Orléans et Bourbon,

SAMEDI, 29 Déc. 1827.

IL Y AURA

Bal Paré.

Les cavaliers sont avertis de ne pas conduire de dames sans billets d'invitation.

Salle Conde'.

Samedi, 29 Déc. 1827.

IL Y AURA

BAL PARE'.

Le Bal aura lieu à l'avenir, les mercredis et samedis. Prix d'Entrée, $1. 27 dec.

SALLE DE JACKSON,

Enoéignure de la Nlle.-Levée et la rue Girod.

Samedi, 29 Décembre,

GRAND BAL.

Prix d'entrée—Une piastre. 27 dec

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr. Vanheddeghem, demeure présentement rue St. Louis N°. 60, entre Chartres et Royale, maison dernièrement occupée par Mr. le Dr. Trabuc.

26 déc.—3t.

Chapeaux de Castor.

Les Soussignés ont reçu par le navire Tennessee, de New-York, quelques caisses de *Chapeaux de Castor, élégants*, de la dernière mode.

NICHOLS & KEELER.

10 déc. 18 rue Canal.

Reçu par les derniers arrivages et à vendre chez M. Fouché Cougot, rue Royale No. 147,

Rubans satins à dents de soie
Galons de soie de Paris
Mouchoirs gros de Naples
Cotepailly et des Indes
Bas de coton pour homme et femme
Soie à coudre.

Ces marchandises sont bien assorties pour le Mexique.

Vin rouge en bartiquas
Caisses et paniers d'anisette.

Le tout ayant droit au drawback. 21 déc

FOIN—75 balles foin du nord, récemment reçu et à vendre par

24 nov J. P. PAYSON.

Nouvelles Maritimes.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

Expédiés.

Brick Dolphin, Prescot, Gibraltar, G E Russell & Barstow
Brick Planet, Gerrish, Philadelphie, Lincoln & Green

Entrés.

Navire Mogul, Davis, Liverpool, rapporté.
Goël. Grand, de la Havane, do.
Bateau Flash, Mason, Rio Grande, do.

Arrivés.

Bateau-à-vapeur New York, Smith, Louisville, avec 695 bls porc 300 do farine 35 do pois 5 do pêches et pommes 1357 bblets graisse 152 bls vides à Whitall, Jaudon et co, 100 bls porc 596 bls graisse à Bars, Booth et St. John, 317 bls porc 149 bblets graisse à Townsley et Prieur, 35 do à C Adams jr. 267 do 23 bts jambons 261 bls porc à S Paxton et co, 9 do 24 demi bls bœuf et langues 1 bt suif à Peters et Millard, 9 cs fromage à W D Jolley, 2 bts tabac 11 bls whisky 8 do porc 1 do cidre 3 do pommes 142 douz poules et dindons 1 bblet œufs aux propriétaires à bord, 1 malle à Chs Byrne. Passagers—Mr. Jaudon, sa dame et un domestique, Messrs. Held, Fontanges, V Tulane, C Buchanan, J Pell, R C Woolfolk, G Weeks, J B Lyons, et 110 sur le pont.

Bateau à vapeur Josephine, Clark, St. Louis, avec 28,100 liv. porc en grenier 5000 liv. graisse 400 liv. miel à J Ogilvie et co, 8 bls à Whitall, Jaudon et co, 1 bt 8 bls à M F Maher, 110 bls et 57 ½ bls bœuf au capitaine, 22 bls haricots 12 boisseaux pois 3 bls pacanes à M Bartly, 600 liv. jambon 4 chevaux aux propriétaires à bord.

Un chalan de Cincinnati, avec 50 bls farine 15 do eau-de-vie de pommes 26 bls fèves et 150 do pommes, au capitaine à bord.

En Rivière :

Brick Lunar, Putnam, du Havre, avec une cargaison assortie à Cuddan, A Bijotat, P Lanos, L Olman, Leblanc, J Jagnan, Verrier, J Davis, D Friderici, Gordon, Forstall et co, Renoir, Lapice, L Boimare, J Maher, Hodge jr. A Soucal, L Bourdin, Germain Ducatel, J B Vignié, Durangé, Jourdan et co, A Putnam.

Brick Velocity, Budd, des Cayes, avec une cargaison assortie à J B Passement, J E Jolly, Espretre et Legendre, J Montamat.

Brick Kremlin, Wood, Rotterdam, avec une cargaison assortie à Lincoln et Green, et autres.

Brick Adams, Wilkinson, de St. Barts avec un chargement assorti à J Ogilvie, J W Zacharie et co.

Goël. Felipe, Marchand, de Tampico, chargement assorti à Gordon, Forstall et Cougot, Bertrand.

Brick James et Isabella, Emery, de Port au Prince avec un chargement à Cockayne et Waters.

Brick Wm et Emeline, Smith, St. Jago, balle 18 sacs nids $1000, 1 malle à S N Millen à W H Indiali, passagers à bord.

FUMIGATION PRECIEUSES,

PROMPTES ET IMMANQUA

Contre les Hémorroïdes externes et internes, et contre d'autres maux, auxquels sont sujettes les femmes.

CE specifique est si avantageusement connu depuis 6 ans à la Louisiane, par la quantité de personnes qu'il y a guéries et dont une cinquantaine permettent d'être nommées, que celui qui le compose et l'administre se croit dispensé d'entrer dans de longs détails à ce sujet ; il suffira seulement d'être informé que chaque malade paye à sa discrétion selon ses facultés pécuniaires, et n'est absolument tenu de le faire qu'après parfaite guérison, sauf le remboursement du prix des drogues, ce qui, chose juste, lui est compté par avance. S'adresser au propriétaire soussigné,

Deruze,
Rue du Bayou No 8.

Nota. Il traite gratis les infortunés.

Il prévient le public, qu'il n'a plus de dépôt de ses poudres fumigatoires chez Mr. Dalché, pharmacien, encoignure des rues Dumaine et Bourbon, ni chez Mr. Gendron, rue St. Philippe, No. 124.

26 déc—4m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS DE VAPEUR.

MR. Renon, Docteur en médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères et aux habitans de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, qu'il a transporté son établissement de *Bains Fumigatoires* de la rue St.-Anne, N°. 122, dans la rue du Quartier, N°. 156, au coin de la rue de Bourgogne, maison occupée dernièrement par Mr. le Dr. Dumonto.

On sait généralement combien les bains vapeurs sulfureuses et émollientes sont efficaces pour les maladies de la peau, les douleurs rhumatismales, les paralysies et autres affections graves ; il est inutile d'en citer des exemples.

Mr. Renon a profité de ce déplacement pour faire construire de nouveaux appareils et pour faire disparaître toutes les causes de reproches qui était peut-être en droit de faire à l'ancien établissement. Entr'autres changemens, la buanderie obligatoire pour les blancs est placée dans une partie de son appartement n'ayant aucun rapport avec l'habitation de nègres.

Son nouveau local lui permet encore de recevoir chez lui les malades qui voudraient devenir ses pensionnaires.

Il a un vaste hospital pour les nègres, et la position de sa maison, dans un quartier où les habitations sont plus espacées entr'elles que dans aucun autre, la rend parfaitement saine.

Prix de l'abonnement de 12 bains,	$ 16	"
" 6	"	9 "
" 1	"	1 50
La journée d'un nègre dans l'hospital est		1 "

Mr. Renon prendra d'ailleurs avec les propriétaires, les arrangemens les plus convenables.

Dans les dernières années de sa pratique médicale à Paris, le Dr. Renon, lié de la plus intime amitié avec le Dr. Ducamp, inventeur du procédé le plus efficace pour la guérison des rétentions d'urine, s'était adonné spécialement à leur traitement. Il possède la collection la plus complette des instrumens qui y sont nécessaires. Il a l'honneur d'en faire part aux personnes affectées de cette douloureuse maladie. Son habitude de ce genre d'opérations, l'autorise à leur promettre tous les bienfaits de ce mode de traitement.

EN débarquement du brick Comodore Preble, et de la goëlette Haïtienne Isabelle venant du Port-au-Prince.—20 barils de GINGEMBRE, 24 sacs de CASSE à vendre par

LEGRIEL & HENRY,
Rue Dauphine N.°

23 déc